

Image not found or type unknown



Récupération de Bague Familiale

Par **esperance7826**, le **30/09/2023** à **11:45**

30/09/2023

Bonjour , J'essaie de récupérer une Bague de Fiancailles que mon Père avait offert à ma maman et actuellement Décédés et pour partager le Bonheur de mon Fils je lui avais transmis en PRET cette bague Familiale .

Depuis de nombreuses années ma Belle Fille me traite très mal et refuse que je voie mes 3 Petits enfants , que je ne rencontre plus du tout depuis plusieurs mois , même pas au Teéléphone , puisqu'elle me raccroche au nez .

Quelles sont les démarches pour récupérer cette Bague ?

J'ai envoyé une Lettre RAR avec Mise en Demeure sous 15 Jours et j'ai l'intention d'envoyer un Huissier de Justice pour la récupérer .

Suis je dans mon bon droit ?

Merci de votre réponse dans le meilleurs délais .

Cordialement Anonymisation

Par **janus2fr**, le **30/09/2023** à **13:23**

[quote]
je lui avais transmis en PRET cette bague Familiale .

[/quote]
Bonjour,

Avez-vous une preuve qu'il s'agit d'un prêt ?

Par **Zénas Nomikos**, le **30/09/2023** à **14:09**

Bonjour,

[quote]

Depuis de nombreuses années ma Belle Fille me traite très mal et refuse que je voie mes 3 Petits enfants

[/quote]

Cet état de fait est très grave, vous pouvez écrire au juge aux affaires familiales ou JAF, pour demander un droit de visite de vos trois petits enfants.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/09/2023** à **14:23**

Pour la bague de famille, voyez avec le JAF également.

Un commissaire de justice ne peut agir, en général, que au vu d'un titre exécutoire tel qu'une ordonnance ou un jugement.